

Agent de maintenance des bâtiments

Type de formation : Titre Professionnel

Formation Diplômante de Niveau 3

Public / Statut *

Lycéen

Alternance :

Apprentissage ou contrat de professionnalisation

Salariés dans le cadre :

- D'un contrat de transition professionnelle
- Du plan de développement des compétences

Demandeurs d'emploi

Modalités et délais d'accès

- Avoir validé un projet professionnel en lien avec le métier
- Avoir pris connaissance des conditions d'exercice du métier
- Entrées et sorties permanentes (en fonction des dates de certification et des places disponibles).
- Pour l'alternance : sous réserve d'avoir une entreprise d'accueil.

Rythme de l'alternance

Cursus apprenti :

- En centre de formation : 25 %
- En entreprise : 75 %

Cursus lycéen : Au Lycée Professionnel, l'Institut Européen de Formation - Compagnons du Tour de France :

- Au lycée : 50 %
- En entreprise : 50 %

Durée

Durée moyenne de 420 à 840 heures (A définir en fonction des résultats du positionnement et des prérequis)

Tarifs

Quel que soit votre statut (apprenti, stagiaire, personne en reconversion), votre formation pourra être prise en charge par l'OPCO, l'Etat et/ou la Région. Les conditions tarifaires sont à disposition sur la page d'accueil de chaque Fédération Régionale.

Modalités d'évaluations

- Evaluations au travers du livret d'alternance tuteur/formateur,
- Évaluations formatives/sommatives en centre en fin de séquence,
- Examen ponctuel ou en CCF (Contrôle en cours de formation),
- Examen final : diplôme, titre ou certification.

* Sous réserve que soient réunies les conditions nécessaires à la mise en place et/ou la prise en charge de la formation.

Nos formations sont ouvertes aux personnes en situation de handicap :

Veuillez nous contacter directement afin d'étudier la mise en place de mesures spécifiques pour suivre la formation

Prérequis

Savoir lire, écrire en français, s'exprimer en français en continu, comprendre une consigne simple en français Maitriser les 4 opérations
Avoir une bonne vision dans l'espace

Information sur le métier

Veuillez consulter les documents à disposition sur les pages d'accueil de chaque Fédération Régionale pour connaître :

- Le taux d'obtention des diplômes ou titres professionnels
- Le taux de poursuite d'études
- Le taux d'interruption en cours de formation
- Le taux d'insertion professionnelle des sortants de l'établissement concerné, à la suite des formations dispensées
- La valeur ajoutée de l'établissement

Possibilité de conserver les blocs de compétences validés lors de la certification. Equivalences, passerelles : non

Objectif de la formation

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de: Réaliser des interventions courantes d'entretien, de dépannage et d'aménagement généralement à l'intérieur de locaux collectifs

Blocs de compétences

- CCP1 Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
- CCP2 Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
- CCP3 Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

Contenu de la formation

- Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
- Préparer un dossier professionnel
- Lire et interpréter les différents documents et plan d'architecte simple
- Etre capable d'identifier les risques sur un chantier de bâtiment
- Dessiner des plans simples et implanter son ouvrage sur chantier
- Etre capable de travailler sur un chantier écoresponsable

Pour plus d'informations, voir le [CARIF OREF Agent de maintenance des bâtiments](#)

Méthodes pédagogiques

- Pédagogie participative, active, démonstrative et expérientielle
- Formation mixte (présentiel et distanciel)
- Formation permettant l'acquisition de compétences professionnelles réelles et opérationnelles en entreprise
- Individualisation
- Formation en situation de travail en entreprise
- Formation en mode projet

Moyens pédagogiques

- Plateaux techniques
- Salles de cours
- Centre de ressources
- Supports pédagogiques

Informations complémentaires

Veuillez consulter les documents à disposition sur les pages d'accueil de chaque Fédération Régionale pour connaître :

- Le taux d'obtention des diplômes ou titres professionnels

- Le taux de poursuite d'études
- Le taux d'interruption en cours de formation
- Le taux d'insertion professionnelle des sortants de l'établissement concerné, à la suite des formations dispensées
- La valeur ajoutée de l'établissement

Possibilité de conserver les blocs de compétences validés lors de la certification. Equivalences, passerelles : non

RNCP N° 35510 - MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION Date de publication de la fiche - 18-03-2021
Date d'échéance de l'enregistrement - 19-04-2026 Code CPF : 332275

Pour plus d'informations, nous contacter.

Cette formation est proposée sur les villes suivantes :